

**Contact: John Phelan: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 25/01/2012**  
**Référence: PR 2012/002**

## **Réforme de la législation en matière de protection des données personnelles: Vers un meilleur contrôle par les consommateurs de leurs données !**

Aujourd'hui, le BEUC salue les propositions publiées par la Commission européenne en vue de la réforme du cadre juridique européen relatif à la protection des données personnelles. Cette réforme vise à renforcer la protection des données personnelles et s'appliquera à toutes les entreprises qui traitent des données de consommateurs européens.

Alors qu'elle s'applique tant au monde réel que virtuel, cette importante réforme est particulièrement importante pour les usagers du net. Elle définit précisément comment des données personnelles peuvent ou non être traitées par les entreprises, qu'il s'agisse d'achats en ligne, de courriels ou encore de réseaux sociaux.

Les nombreux avantages pour les consommateurs européens sont les suivants:

- Une plus grande transparence : les personnes concernées doivent être clairement informées sur les données traitées, sur l'organisme qui les gère, sur les fins auxquelles elles sont utilisées ainsi que sur le délais de stockage.
- Une notification des violations de données personnelles : Cette avancée majeure offre le droit aux Européens d'être informés lorsque la sécurité de leurs données est sérieusement compromise.
- Nouveaux droits de portabilité des données: comme les consommateurs sont de plus en plus sollicités par des réseaux sociaux (par exemple, Facebook et Flickr), ils seront désormais en droit de changer de prestataire et de récupérer à tout moment leurs données personnelles.
- Introduction du principe du respect de la vie privée dès la conception (privacy by design) et de celui du respect de la vie privée par défaut (privacy by default): le premier principe exige le respect de normes strictes de protection de la vie privée dans la conception même des technologies d'information et de communication ; le second implique que des normes élevées de protection de la vie privée soient la règle.
- les autorités de protection des données auront dorénavant le pouvoir d'appliquer ces lois, tandis que les particuliers pourront demander réparation en cas de violation de leurs droits, soit individuellement, soit se faisant représenter par les organisations de consommateurs.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC, a déclaré:

« Ces dernières années, les informations personnelles étaient traitées comme monnaie d'échange sans que les consommateurs n'en soient jamais informés. Surtout en ligne, les utilisateurs se sont vu massivement déposséder du contrôle de leurs données les plus personnelles. »

« Maintenant la Commission a bien déterminé les règles du jeu. Tous les éléments pour un cadre juridique strict et centré sur l'utilisateur ont été réunis. Maintenant, ces règles ne doivent pas seulement être des repères virtuels, elles doivent devenir nos normes quotidiennes. »

« Aujourd'hui l'Europe a franchi un pas significatif: elle se prépare à rendre les droits sur les données personnelles à leur véritable propriétaire : la personne. »

#### Info-clés:

- 70% des données personnelles recueillies sont souvent utilisées par des entreprises à des fins différentes que celles prévues initialement. 64% estiment que le traitement de leurs informations n'est pas satisfaisante.
- Une majorité écrasante de 82% des jeunes s'inquiètent de voir que leurs données personnelles sont utilisées à leur insu.
- 94% ont dit qu'ils souhaitent conserver plus de contrôle sur la façon dont leurs informations sont utilisées.
- 87% veulent être informés lorsque des informations détenues sur eux sont perdues ou volées.
- 71% ont déclaré qu'il est important d'être capable de transférer des informations personnelles stockées et collectées par un site internet quand ils décident de changer de fournisseur ou de cesser d'utiliser un service.

Source (uniquement disponible en anglais)  
Eurobarometer on Data Protection and Electronic identity  
European Commission  
2011

disponible [ici](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_359_en.pdf)  
([http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_359\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_359_en.pdf))

FIN

(Pour visionner la vidéo du BEUC sur la protection des données, cliquez [ici](#))